



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 20 mai 2010

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participants au vote : 66

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 14

Membres présents :

| | | |
|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| M. François REBSAMEN | M. Didier MARTIN | M. Franck MELOTTE |
| M. Pierre PRIBETICH | M. Benoît BORDAT | M. Louis LAURENT |
| M. Jean ESMONIN | M. Joël MEKHANTAR | M. Roland PONSAA |
| Mme Colette POPARD | M. Christophe BERTHIER | M. Michel ROTGER |
| M. Rémi DETANG | M. Philippe DELVALEE | M. François NOWOTNY |
| M. Jean-Patrick MASSON | M. Georges MAGLICA | Mme Christine MASSU |
| M. François DESEILLE | Mme Anne DILLENSEGER | Mme Dominique BEGIN-CLAUDET |
| M. Laurent GRANDGUILLAUME | Mme Christine DURNERIN | M. Claude PICARD |
| M. Patrick CHAPUIS | Mme Nelly METGE | M. Gaston FOUCHERES |
| M. Michel JULIEN | Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE | Mme Claude DARCIAUX |
| Mme Marie-Françoise PETEL | Mlle Christine MARTIN | M. Nicolas BOURNY |
| M. Gérard DUPIRE | Mlle Nathalie KOENDERS | M. Jean-Philippe SCHMITT |
| M. Jean-François GONDELLIER | Mme Marie-Josèphe DURNET- | M. Philippe GUYARD |
| Mme Catherine HERVIEU | ARCHEREY | M. Pierre-Olivier LEFEBVRE |
| M. Jean-Claude DOUHAÏT | M. Alain MARCHAND | M. Gilles MATHEY |
| M. Jean-Paul HESSE | M. Mohammed IZIMER | Mme Françoise EHRE |
| Mlle Badiâ MASLOUHI | Mme Hélène ROY | M. Patrick BAUDEMONT |
| M. Yves BERTELOOT | M. Mohamed BEKHTAOUI | M. Michel BACHELARD |
| M. Patrick MOREAU | Mme Joëlle LEMOUZY | M. Philippe BELLEVILLE |
| M. Dominique GRIMPRET | M. Jean-Yves PIAN | M. Norbert CHEVIGNY |
| M. Jean-Pierre SOUMIER | Mlle Stéphanie MODDE | M. Gilles TRAHARD. |
| M. André GERVAIS | M. Philippe CARBONNEL | |
| M. Alain MILLOT | M. Alain LINGER | |

Membres absents :

| | |
|------------------------|---|
| M. Jean-François DODET | M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Patrick CHAPUIS |
| M. Rémi DELATTE | M. José ALMEIDA pouvoir à Mme Claude DARCIAUX |
| | M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH |
| | Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME |
| | Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Alain MILLOT |
| | Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohamed BEKHTAOUI |
| | Mme Jacqueline GARRET-RICHARD pouvoir à M. Didier MARTIN |
| | M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER |
| | M. Michel FORQUET pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET |
| | M. Pierre PETITJEAN pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER |
| | M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE |
| | Mme Geneviève BILLAUT pouvoir à M. Patrick BAUDEMONT |
| | M. Murat BAYAM pouvoir à M. Jean-Paul HESSE |
| | Mme Noëlle CABBILLARD pouvoir à M. Gilles TRAHARD. |

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Accord-cadre Grand sud - Cession d'études urbaines à la SPLAAD

Le Grand Dijon a engagé sous sa maîtrise d'ouvrage la réalisation d'études urbaines relatives à la mise en œuvre du projet de territoire « Grand Sud » :

- élaboration et mise à jour de schémas d'orientation d'aménagement des sites Etamat, Bonnottes et des anciennes minoteries dijonnaises ;
- études environnementales, urbaines et socio-économiques ;
assistance à la programmation des équipements et services collectifs ;
- diverses contributions techniques liées aux projets de tramway, réseau de chaleur et de desserte du site par la voirie.

Ces études ont été réalisées entre le 15 mai 2009 et le 15 janvier 2010 et inscrites à l'actif du Grand Dijon pour un montant de 130 733,34 € HT, soit 156 357,08 € TTC.

Le Grand Dijon propose de céder à la SPLAAD, qui en est d'accord, l'ensemble des études désignées ci-dessus à leur prix coûtant.

Ces études peuvent en effet concourir à la définition de la zone d'aménagement concertée (ZAC), qui relève des missions confiées par la Ville de Dijon à la SPLAAD par la convention de prestation intégrée Grand Sud signée le 2 octobre 2009, suite à la délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2009.

Vu l'avis de la commission,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** la cession d'études urbaines à la SPLAAD par voie de convention,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout document utile à la gestion de ce dossier.

Pour extrait conforme,

Le Président

Pour le Président

Convocation envoyée le 12 mai 2010

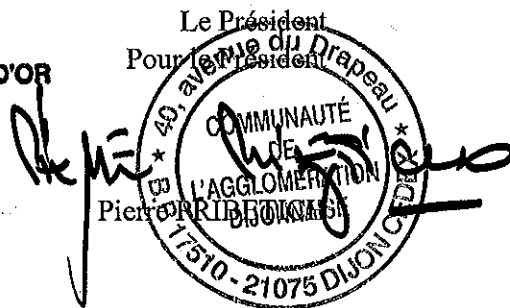
Publié le 21 mai 2010

Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

21 MAI 2010



PROJET

CONVENTION DE CESSIION D'ETUDES

Pour le Président,
Le Vice-Président



Entre

La Communauté d'Agglomération du Grand Dijon, représentée par son Président, François REBSAMEN

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

21 MAI 2010

Et

La Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD), représentée par son Président, Pierre PRIBETICH



dûment autorisés aux fins des présentes par délibération du conseil communautaire en date du ... et par délibération du conseil d'administration en date du ...

Il est convenu de ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET

Le Grand Dijon a engagé sous sa maîtrise d'ouvrage la réalisation d'études urbaines relatives à la mise en oeuvre du projet de territoire « Grand Sud » :

- élaboration et mise à jour de schémas d'orientation d'aménagement des sites Etamat, Bonnottes et des anciennes minoteries dijonnaises ;
- études environnementales, urbaines et socio-économiques ;
- assistance à la programmation des équipements et services collectifs ;
- diverses contributions techniques liées aux projets de tramway, réseau de chaleur et de desserte du site par la voirie.

Ces études ont été réalisées entre le 15 mai 2009 et le 15 janvier 2010 et inscrites à l'actif du Grand Dijon pour un montant de 130 733,34 € HT, soit 156 357,08 € TTC.

Le Grand Dijon cède l'ensemble des études désignées ci-dessus à la SPLAAD, dans la mesure où celles-ci peuvent concourir à la définition de la zone d'aménagement concertée (ZAC) relevant des missions confiées à la SPLAAD par la convention de prestations intégrées signée le 2 octobre 2009.

ARTICLE 2 - PRIX DE CESSIION

Les études réalisées sont cédées à leur prix de revient, soit :

130 733,34 € HT
25 623,74 (TVA 19,6 %)
156 357,08 € TTC

ARTICLE 3 – PRISE D'EFFET

La propriété des études réalisées est transférée à la SPLAAD à compter de la date de signature de la présente convention.

Fait à Dijon, le

Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dijon,

Le Président de la Société Publique Locale
d'Aménagement de l'Agglomération
Dijonnaise,

François REBSAMEN

Pierre PRIBETICH